

## Certificat subordonné

### 1. DESCRIPTION

Un certificat subordonné est **une variante des certificats de dépôt (bon de caisse)**.

Les certificats subordonnés sont également **des investissements à taux fixe émis par une banque**. À la date d'échéance fixée, l'institution de crédit remboursera le montant emprunté. La monnaie d'émission est généralement l'euro.

Il existe le choix entre un certificat subordonné avec **un paiement annuel des intérêts** ou un certificat subordonné avec **capitalisation** où les intérêts sont ajoutés au capital investi pour générer à leur tour des intérêts. À la date d'échéance, les intérêts (capitalisés) sont alors versés avec le capital.

Les certificats subordonnés sont des titres à **caractère subordonné**. La subordination signifie que, en cas de concurrence entre tous les créanciers sur l'ensemble des actifs de la banque émettrice (par exemple en cas de faillite), le créancier subordonné ne **sera remboursé (capital et intérêts) qu'après tous les autres créanciers** (privilégiés et/ou non-privilégiés). Les certificats subordonnés **ne sont pas garantis par le Fonds de protection des dépôts et des instruments financiers**.

Les certificats subordonnés sont généralement émis au pair, c'est-à-dire à 100 % de leur valeur nominale. Le remboursement du capital se fait également au pair. **Normalement, les certificats subordonnés restent en vigueur jusqu'à la date d'échéance.**

### 2. CARACTERISTIQUES

#### ➤ Émission

Les certificats subordonnés sont des titres de créance/**prêts en euros avec une durée fixe émis par les banques**.

Les certificats subordonnés sont généralement **émis en continu** (à certaines périodes), permettant à l'investisseur de souscrire à tout moment à un certificat subordonné, bien que l'émission puisse parfois être temporairement suspendue.

#### ➤ Maturité

La durée du certificat subordonné est **fixe**, de sorte que les investisseurs savent exactement quand leur capital investi sera remboursé.

#### ➤ Coupon

En termes de **rémunération des intérêts**, plusieurs formes de versement sont possibles : la **capitalisation** des intérêts jusqu'à l'échéance du titre, un **versement périodique des intérêts** et une forme mixte, à savoir le certificat subordonné avec capitalisation facultative des intérêts, où l'investisseur a la possibilité, après chaque période d'intérêt, de capitaliser ou de percevoir les intérêts.

#### ➤ Subordination

En cas de faillite de l'émetteur, le détenteur d'une obligation subordonnée ne pourra **récupérer son capital et ses intérêts qu'après le remboursement des autres créanciers**.

### 3. AVANTAGES

- Les certificats subordonnés offrent **un rendement garanti. De plus, en raison de leur caractère subordonné, le rendement fixe est plus élevé par rapport à d'autres placements à taux fixe (comme les certificats de dépôt, les comptes à terme).**
- Aucun frais d'entrée, de sortie ou de liquidation n'est facturé à l'échéance.
- **Plusieurs durées** sont possibles.

### 4. RISQUES ET INCONVENIENTS

Un investissement dans un certificat subordonné comporte principalement les risques suivants :

➤ **Risque de crédit**

Les certificats subordonnés sont émis par une banque sous la stricte supervision de la Banque Nationale de Belgique. Cependant, les certificats subordonnés **ne sont pas couverts par le système de protection des dépôts** en cas de faillite de la banque et ne seront remboursés qu'après que tous les autres créanciers ont été remboursés, ce qui signifie que le **risque** de perdre partiellement ou totalement l'investissement **est plus élevé que pour un certificat de dépôt.**

➤ **Risque de liquidité**

Une vente intermédiaire **n'est possible que par vente aux enchères publiques** (uniquement pour les titres) ou par vente de gré à gré à un tiers. L'émetteur n'est pas autorisé à racheter ces titres lui-même (imposé par la FSMA).

➤ **Risque de change**

**Aucun risque de change**, car les certificats subordonnés sont émis en euros.

➤ **Risque de taux d'intérêt**

En cas de **vente intermédiaire** d'un certificat subordonné, la valeur de rachat dépend à la fois du **taux d'intérêt du marché au moment du rachat** du certificat subordonné et de la durée restante. Si le taux d'intérêt du marché est supérieur au taux nominal du certificat subordonné en question, le capital sera remboursé sous le pair. Si le taux d'intérêt du marché est inférieur au taux nominal du certificat subordonné, le capital sera remboursé au-dessus du pair ; cet impact est plus important lorsque la durée du certificat subordonné est plus longue.

### 5. COÛTS & TAXES

Investir dans des certificats subordonnés implique différents frais. Les coûts et taxes payez lors d'un investissement en certificats subordonnés influencent également le rendement de l'investissement.

- **Frais de transaction** : Pas de frais à la souscription et à l'échéance finale mais ce produit est soumis à des frais de sortie ; rémunération pour l'intervention de la banque.
- **Taxe sur les transactions boursières** pour les ventes sur le marché secondaire : 0,12 % avec un maximum de 1 300 EUR.
- **Précompte mobilier** : 30 % sur les intérêts perçus (y compris tout montant payé ou attribué en plus du prix d'émission - sauf exonération légale).
- **Taxe sur les comptes-titres** : les comptes-titres d'une valeur (moyenne) supérieure à 1.000.000 euros sont soumis à une taxe de 0,15 %.

Les taxes mentionnées ci-dessus sont dues par les résidents belges. Chaque investisseur doit vérifier lui-même l'impact de la fiscalité belge sur sa situation personnelle. Les éventuels taxes étrangères dues ne sont pas mentionnées ici.

Pour plus de détails concernant ces coûts liés aux certificats subordonnés et autres frais éventuels applicables aux services d'investissement de Crelan, veuillez consulter la liste des tarifs des opérations d'investissement, disponible sur [www.crelan.be](http://www.crelan.be) ou auprès de votre agent bancaire Crelan.

### **Documents légaux**

Avant d'investir, il est conseillé aux investisseurs intéressés de prendre connaissance :

- Des conditions définitives (Final Terms) de l'émission
- Du prospectus de base et son résumé
- Des éventuels suppléments

Ces documents, ainsi qu'une fiche de produit sont disponibles dans tous les agences Crelan et sur [www.crelan.be](http://www.crelan.be).

Pour plus d'informations générales, nous vous conseillons de consulter votre agent bancaire Crelan.